

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 29 JUIN 2021

Session spéciale du conseil, sous la présidence de madame Sylvie Lapointe, mairesse, tenue le 29 juin 2021 à 13 h 00 par vidéoconférence conformément à l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec daté du 15 mars 2020 et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Mario Gendron, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Monsieur Michel Mercier, conseiller du district 6

Absence :

Madame Louise Gosselin, conseillère du district 1

Est également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général/secrétaire-trésorier et madame Danika Dubé-Ruel, technicienne à la direction et au greffe.

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) Période de questions.**
- 4) Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus lors des élections 2021.**
- 5) Règlement d'emprunt numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.**
- 6) Période de questions.**
- 7) Séance close.**

- 1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général/secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

- 2) Adoption de l'ordre du jour.**

Résolution 2021-06-7840

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance spéciale du 29 juin 2021 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Michel Mercier et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Vote par correspondance pour les personnes de 70 ans et plus lors des élections 2021.

Résolution 2021-06-7841

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et du Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton permet à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin de voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, si elle en fait la demande;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Règlement d'emprunt numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.

Résolution 2021-06-7842

Par la présente, le conseiller Pete Lachance :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le *Règlement numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.*
- dépose le projet du *Règlement numéro 281-2021 décrétant une dépense de 440 000 \$ et un emprunt de 440 000 \$ pour la réalisation de patinoires en béton à Cookshire, Johnville et Sawyerville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de questions.

Aucune.

7) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2021-06-7843

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Mario Gendron, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 13 h 11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Sylvie Lapointe
Mairesse



Martin Tremblay
Directeur général/secrétaire-trésorier